



SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame HELOU-DEVILLERS Muriel, Maire empêché.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2025.

Présents : Mmes HELOU-DEVILLERS, POITOU, BETARD, MM., DEBORDES, MIMAUT, GERVAIS, NOMBALIER, Mmes, BERGE, PIPET, GEAY, BLAIS.

Absents/excusés : Mme FERNANDES (BARROT) ayant donné pouvoir à M. DEBORDES, M. MORISSEAU ayant donné pouvoir à Monsieur GERVAIS.

Secrétaire de séance : Anne-Marie POITOU et François DEBORDES

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- Élection du nouveau maire et de ses adjoints
- Changement des horaires de la mairie
- Modification du poste de secrétaire générale de mairie à temps complet
- Création d'un poste d'agent technique pour Valérie GUITTET (ETP à déterminer)
- Appel à cotisation prévoyance du CDG79 (participation mairie passe de 3€ à 7€ à partir de janvier 2025) retour du CST du 10/12 favorable)
- Vote de la rémunération à déterminer pour les recenseurs (3 agents)
- Modification des régies (Abbatiale et location de salles) suite au départ de Sylvia et Lola
- Paiement des Heures complémentaires et supplémentaires des agents
- Vote de l'ensemble des tarifs du CDG pour 2025
- Revalorisation des indemnités des élus
- Vote du schéma de mutualisation CA2B 2025-2029
- Retrait de la délibération "exonération de la taxe foncière des entreprises (Distorsion avec EPCI)
- Loyer pour la location du Dr Nkomo
- Décisions modificatives du budget 16700 (Commune Fonctionnement/Investissement)
- Points divers : Modification du jour du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N° 1 :

→ Élection du nouveau maire.

Suite à la démission de Mme le Maire Patricia MIMAUULT rendue effective par courrier reçu de la préfecture en date du 13/01/2025, la conseil municipal doit de nouveau élire un nouveau maire en son sein.

**DCM
N° 2025-17
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025**

Fonction	Nom	Nombre de voix	Vote blanc	Vote nul	TOTAL
Maire	Muriel HELOU- DEVILLERS	9	2	2	13
1 ^{er} adjoint	Anne-Marie POITOU	11	2	0	13
2 ^{ème} adjoint	François DEBORDES	11	2	0	13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 2 :**

→ Modification des horaires de la mairie.

Depuis début décembre les horaires de la mairie ont été modifiés pour faire face à une désertification de la mairie, notamment de ses agents administratifs.

Ces changements continuent avec le départ de notre agent d'accueil Lola Gaboreau vers une nouvelle collectivité, l'agent en remplacement de celle-ci recrutée le 03/12/2024 est en arrêt jusqu'à la fin de son contrat qui se termine le 31/01/2025.

Nous avons donc 2 agents intérimaires les mardis et mercredis après-midi, ce qui ne couvre pas l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie qui sera comblée par la secrétaire générale de mairie, Mme Lefebvre jusqu'au recrutement d'un agent administratif à temps complet.

En ce qui concerne la comptabilité, la mairie de Neuvy Bouin, nous détache un renfort : Mme Elsa Bodin.

**DCM
N° 2025-18
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025**

Pour en revenir aux horaires de la mairie, sont proposés :

Ouverture physique au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 10h à 12h et le mercredi après-midi de 13h30 à 18h.

Ouverture téléphonique au public : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

12 POUR et 1 Abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2025-3
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

***Ordre du jour N° 3 :**

→ Modification de l'ETP de la secrétaire générale de mairie

Pour faire face aux difficultés rencontrées dans le point du jour précédent, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le poste de la secrétaire générale de mairie à temps complet en lieu et place du temps partiel de 90% créé par délibération du 27/11/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir le poste de rédacteur territorial 2^{ème} classe à temps complet

12 POUR et 1 abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2025-4
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

***Ordre du jour N° 4 :**

→ Création d'un poste d'agent technique

Pour faire face au départ en retraite au 31/12/2024, de notre agent Mme Sylvia PORTRON, il est proposé au conseil de créer un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

En effet, nous avons un agent qui remplace Sylvia depuis plus d'un an suite à une reconversion vers un poste administratif, toutefois le CDG nous a alerté sur la durée des emplois intérimaire de ce dernier. C'est pourquoi nous sommes contraints de nous mettre en conformité en ouvrant le poste par délibération, publier l'offre sur emploi territorial pendant 1 mois minimum et ouvrir le poste au contractuel le cas échéant.

CONTRE : 0

Abstention : 1

POUR : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir le poste d'agent technique territorial 2^{ème} classe à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2025-5
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

***Ordre du jour N° 5 :**

→ Appel à cotisation prévoyance du CDG79

Selon l'accord collectif national du 11 juillet 2023, portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux, le montant de la participation de la collectivité sur les cotisations à une complémentaire prévoyance est au minimum de 7€.

Après saisine du Comité Social Territorial du 10 décembre dernier, nous avons reçu un avis favorable à l'unanimité par le collège employeur et un avis réputé donné pour le collège personnel qui juge la participation trop faible

Réputé donné = pas d'avis tranché mais a été consulté, donc donne son avis...

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter la participation de la collectivité sur les cotisations complémentaire prévoyance des agents de 3€ à 10€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la participation de la collectivité sur les cotisations complémentaire prévoyance des agents de 3€ à 10€

CONTRE : 0

Abstention : 1

POUR : 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 6 :**

➔ Vote de la rémunération pour les recenseurs (3 agents)

Pour le recensement de cette année, 3 agents recenseurs ont été recrutés en plus du coordonnateur, Mme Claude LAURENT.

En ce qui concerne leur rémunération, il est proposé pour chacun des 3 agents recenseurs :

Frais de transport	Formation	Prix par foyers visités	Nombre de foyers visités	TOTAL
150.00€	90.00€	5.00€	171 Soit 855.00€	1 095.00€
150.00€	90.00€	5.00€	231 Soit 1 155.00€	1 395.00€
150.00€	90.00€	5.00€	235 Soit 1 175.00€	1 415.00€

Abstention : 1

POUR : 12

Pour le coordonnateur communal :

Forfait Coordonnateur	Formation	TOTAL
1 000.00€	90.00€	1 090.00€

Abstention : 1

POUR : 12

Ce qui représente un coût total de 4 995.00€ couvert en partie par la DFR (Dotation Forfaitaire de Recensement) de l'INSEE s'élevant à **2 026.00€** majoré **de 410.00€** pour la réalisation de l'enquête famille soit un total de **2 436.00€**. La charge incombant à la mairie est de **2 559.00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces rémunérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 7 :**

➔ Modification des régies (Abbatiale et location de salles)

Suite au départ en retraite de Sylvia PORTRON régisseur principal pour la régie Abbatiale, il est proposé au conseil Municipal d'élire un nouveau régisseur.

Suite à la mutation de Lola GABOREAU régisseur principal pour la régie « Locations de salles », il est proposé au conseil d'élire un nouveau régisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'élire comme régisseur principal de :

- La régie Abbatiale : Marie-Laure BETARD
- La régie Locations de salle : Vanessa LEFEBVRE

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2025-6
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

DCM
N° 2025-7
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

2025-03

***Ordre du jour N° 8 :**

→ Paiement des Heures complémentaires et supplémentaires des agents

En prévision de la révision nécessaire du règlement du temps de travail, qui sera présenté au Comité Social Territorial en avril de cette année et afin de palier aux heures complémentaires et supplémentaires des agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet ou non complet qu'à nécessité les derniers marchés publics (Chaufferie) et que nécessite encore en ce moment le manque de personnel, il est proposé au conseil municipal d'approuver le paiement des heures complémentaires et supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le paiement des heures complémentaires et supplémentaires de tous les agents de la commune de l'Absie :

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 9 :**

→ Vote de l'ensemble des tarifs du CDG pour 2025

Pour faire suite au courrier reçu le 16 décembre 2024 par le CDG faisant suite à leur conseil d'administration du 9 décembre dernier, voici les nouveaux tarifs à adopter :

- Emploi temporaire ou intérimaire : 5.5% par contrat contre 5% en 2024
- Médecine de prévention : 70€ la visite contre 65€ en 2024 et 125€ pour les visites complexes
- Travail à façon paie : 12€ par fiche de paie contre 10€ en 2024
- Aide à l'archivage : 315€/jour d'intervention contre 300€ en 2024
- Mobilités et évolution professionnelle : 150.00€ pour 2 ans
- Retraite : 50€/ an pour les collectivités de -10 agents

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les nouveaux tarifs 2025 du CDG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 10 :**

→ Revalorisation des indemnités des élus

Suite à la démission de Madame le Maire Mme MIMAULT, la composition du conseil en est modifié, comme tel :

1 maire et 2 adjoints contre 1 maire et 4 adjoints auparavant.

L'enveloppe allouée aux élus est donc répartie de la sorte :

Auparavant	
Le maire	961.07€
1 ^{er} adjoint	380.44€
2 ^{ème} adjoint	380.44€
3 ^{ème} adjoint	380.44€
4 ^{ème} adjoint	380.44€
TOTAL	2 482.83€

Maintenant	
Le maire	1 341.51€
1 ^{er} adjoint	570.66€
2 ^{ème} adjoint	570.66€
TOTAL	2 482.83€

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

DCM
N° 2025-8
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

DCM
N° 2025-9
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

DCM
N° 2024-
Reçue en
Préfecture
le //2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la nouvelle répartition des indemnités des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 11 :**

→ Adoption définitive du schéma de mutualisation CA2B 2025-2029

Par mail reçu en date du 08/07/2024, l'agglo nous proposait son nouveau schéma de mutualisation pour la période de 2025-2029, il s'agit maintenant de l'adopter par délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le nouveau schéma de mutualisation de la CA2B pour la période de 2025-2029

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

DCM
N° 2024-
Reçue en
Préfecture
le //2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 12 :**

→ Retrait de la délibération "exonération de la taxe foncière des entreprises (Distorsion avec EPCI)

La délibération sur l'exonération de la TF des entreprises prise en conseil municipal de juillet 2024 doit être annulée car elle fait obstruction à la délibération prise par l'agglo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération de l'exonération de la TF des entreprises.

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

DCM
N° 2025-11
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 13 :**

→ Loyer pour la location du Dr Nkomo

Le Dr NKOMO s'est installé dans l'appartement 5 de la rue du calvaire, il s'agit de voter le loyer modéré le temps de son équivalence au CHNDS (Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres) pendant 2 ans.

Il est proposé de fixer le loyer à 200.00€ par mois + 150.00€ de chauffage (abonnement et consommation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer à 200.00€ additionné des frais de chauffage pour 150.00€ soit un montant mensuel de 350.00€

CONTRE :

Abstention : 1

POUR : 12

DCM
N° 2025-12
Reçue en
Préfecture
le
16/01/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 14 :**

→ Décisions modificatives du budget 16700 (Commune Fonctionnement/Investissement)

Pour faire suite à la réunion avec le trésor public le 7 janvier dernier et suite aux travaux effectués sur la RD949bis non prévus lors de l'élaboration du budget 2024, il est demandé au conseil de voter des décisions modificatives de budget sur les comptes suivants :

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement :

Du 65888 au 673	200.00€
Du 65888 au 6681	946.37€
Du 65888 au 014	2 804.00€

DCM
N° 2025-13
Reçue en
Préfecture
le //2025

DCM
N° 2025-01
Reçue en
Préfecture
le
17/01/2025

BUDGET CHAUFFERIE

Du 65888 au 6817

1 064.32€

2025-04

CONTRE :
Abstention : 1
POUR : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Informations et questions diverses**

- ➔ Conseil municipal le lundi soir à partir de février 2025,
- ➔ Accès des agents en arrêt maladie, fermeture des sessions informatiques et des progiciels
- ➔ Arrêt de la mission SFP, DGS et comptabilité soit une économie de plus de 50 000.00€/an
- ➔ Excuses auprès de Monsieur MODIANO par Marie-Laure BETARD
- ➔ Plus d'astreinte de weekend par les élus, mais il y a quand même une présence
- ➔ Effondrement de la rue de la prévezalière à cause d'un trou formé sur la chaussée, réouverture dans l'état semble compliqué donc modification des buses avant de refaire la route.
- ➔ Pour la salle capitulaire, des descentes de gouttière en cuivre ont déjà été volées.

La séance est levée à vingt heures, cinquante-trois minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre après lecture faite.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

Le Maire empêché,
M. HELOU-DEVILLERS

Les Secrétaires de séance,
A-M POITOU et F. DEBORDES

M.-L. BETARD

A.-M. POITOU

F. DEBORDES

C. MIMAUT

M. FERNANDES
Pouvoir à F. DEBORDES

H. BLAIS

C. GEAY

P. BERGÉ

C. PIPET

N. MORISSEAU
Pouvoir à F. GERVAIS

H. NOMBALIER

F. GERVAIS